

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DÉLÉGATION DE L'ACTION SOCIALE
SERVICE SOCIAL
BD BERTHELOT
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

CONSULTATION JURIDIQUE

La Délégation Départementale de l'Action Sociale du Puy de Dôme finance une consultation juridique gratuite pour les agents actifs et retraités des ministères économiques et financiers.

Cette consultation, d'une durée de 30 minutes est assurée par :

Maître Laurence JAVION, Avocate au barreau de Clermont-Ferrand et consiste en la délivrance d'informations juridiques.

Elle se déroule uniquement sur rendez-vous à son cabinet, 13 rue Bonnabaud - 63000 Clermont-Ferrand.

Un bon de consultation juridique peut être attribué une seule fois par an à chaque agent demandeur, dans la limite des crédits prévus par le CAL (crédits d'actions locales)

IMPORTANT :

Pour bénéficier de ce dispositif, l'agent ne doit pas être déjà engagé dans une procédure pour le même motif, ni assisté ou représenté par un autre avocat.

Pour obtenir un bon de consultation, vous devez vous adresser aux assistantes de service social :

Pour la DDFIP et la DISI : 06 20 99 27 99

Pour l'ENFIP, l'INSEE, DOUANE, DREETS (agents finances), retraités :
06 22 69 26 44

Ce bon précisera les modalités pour votre prise de rendez-vous auprès de l'avocat.

